



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation des étudiants de première année de santé

Question écrite n° 37453

### Texte de la question

M. Robert Therry attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la réforme de la première année d'études de santé entrée en vigueur en septembre 2020. Alors que la France traverse une crise sanitaire sans précédent, il est plus que jamais impératif de former une quantité adaptée de personnels de santé, notamment de médecins. La réforme mise en place qui devait y concourir ne semble atteindre aucun de ses objectifs, en particulier celui de limiter le taux d'échec, dans la mesure où les augmentations de capacités d'accueil de certaines universités, quand elles sont connues, apparaissent dérisoires au vu de ces taux d'échecs, d'autant plus cette année où subsistent encore des redoublants de l'ancien système, ce qui punit excessivement et injustement les primo-arrivants dans ces études. M. le député interroge également Mme la ministre sur l'inégalité de traitement des universités françaises puisqu'il apparaît que 6 d'entre elles, qualifiées de pilotes, ont bénéficié d'augmentation de capacité d'accueil toutes filières confondues de l'ordre de 30 %, sans rapport avec les 9 à 13 % d'augmentation accordés aux universités de Rouen, Toulouse ou encore Montpellier. Il lui demande enfin quand sera connu le nombre exact de places disponibles dans chacune des universités concernées et, plus généralement, quelles mesures sont envisagées pour remédier à la situation très problématique des étudiants de première année de médecine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Robert Therry](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37453

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 mars 2021](#), page 2491

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)